Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212902217-20260428-D2026049-DE

MAIRIE DE PORSPODER (29840)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° : 2026-049

DATE DE CONVOCATION
21 avril 2026

DATE D'AFFICHAGE
28 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	18
Votants	18

L'an deux mille vingt six
Le vingt-sept avril, à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick BRIEND, Maire

Étaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Mme Béatrice GRAZIANA qui donne pouvoir à Mme Nathalie PEDROT, M. Thierry GUEGUEN qui donne pouvoir à M. Gaël HAMAYON

Absent : M. Manuel COMBES

M. Gaël HAMAYON a été élu secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

06. DESIGNATIONS DES ELUS AU CONSEIL D'ECOLE

Exposé des motifs :

Le conseil d'école est l'instance qui vote en particulier le règlement intérieur de l'école, donne des avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'école primaire.
Le décret n°2013-983 du 4 novembre 2013 et les circulaires d'application relatives aux établissements d'enseignement scolaire précisent la composition et les attributions des Conseils d'école.
L'article D. 411-1 du Code de l'éducation précise que dans chaque école, le conseil d'école est composé notamment de deux élus :

1) Le maire ou son représentant ;
2) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-33,
- Le Code de l'Education, et notamment l'article D411-1
- Le décret n°2013-983 du 4 novembre 2013, modifiant la composition et les attributions du conseil d'école,

CONSIDERANT :

- Que le maire ou son représentant est membre de droit,
- Qu'il convient de désigner de nouveaux représentants parmi les membres du Conseil municipal,

DECIDE :

- De désigner Mme Nathalie PEDROT, représentant de la commune au Conseil d'école du Spernoc

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,
Patrick BRIEND

MAIRIE de PORSPODER 29840